

# Hausse des prix alimentaires

21 novembre 2022

## Quelles sont les raisons de cette inflation ?

**Les prix des produits alimentaires, en hausse depuis janvier 2021, ont augmenté de 10% en septembre 2022. Cette hausse pourrait atteindre 12% en décembre 2022. Un récent rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) analyse les raisons de cette évolution et démontre la baisse des profits des industries agroalimentaires.**

Daté de novembre 2022, le [rapport de l'IGF sur l'inflation des produits alimentaires](#) a été commandé par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Depuis janvier 2021, les tensions inflationnistes, en particulier sur les produits alimentaires, ont atteint des niveaux sans précédent depuis 40 ans. S'élevant à 6,1 % en juillet 2022, l'inflation devrait d'après l'Insee se situer à 6,4 % en glissement annuel en fin d'année 2022. Dans ce contexte inflationniste, la mission analyse les dynamiques des situations financières des maillons - agriculture, industrie agroalimentaire, grande distribution - de la chaîne de valeur des produits alimentaires.

La mission évalue l'évolution des marges brutes des maillons de la chaîne de valeur pour un échantillon de douze produits alimentaires du quotidien : le jambon cuit, le bœuf haché, l'escalope de poulet, le lait demi-écrémé, le veau, la viande ovine, le yaourt nature, le beurre, l'emmental, le camembert, la baguette et les pâtes alimentaires. Au total :

- la hausse des prix de vente s'explique essentiellement par celle des prix des matières premières agricoles ;
- pour la moitié des produits, la grande distribution diminue sa marge brute ;

- pour plus des deux tiers des produits, les analyses menées montrent que l'augmentation des coûts de production de l'industrie agroalimentaire est significativement supérieure à l'évolution de sa marge brute.

La combinaison des analyses menées suggère que dans le contexte inflationniste actuel l'industrie agroalimentaire a comprimé ses marges et la grande distribution n'a pas contribué à renchérir les prix à la consommation des produits alimentaires.

***Vie Publique - IGF : Inspection Générale des Finances***